



# RAPPORT D'ACTIVITE 2008

## SOMMAIRE

<b>1- PREAMBULE</b>	<b>- 2 -</b>
<b>2- ACTIVITE DE L'ANNEE 2008</b>	<b>- 3 -</b>
2.1- Accueil, information et orientation	- 3 -
2.2- Evolution des demandes	- 3 -
2.3- Activité de l'équipe d'évaluation pluridisciplinaire	- 6 -
2.4- Activité de la CDAPH	- 7 -
2.5- Accompagnement des décisions de la CDPAH	- 7 -
2.6- Recours contre les décisions de la CDAPH	- 8 -
2.7- Fonds départemental de compensation du handicap	- 8 -
2.8- Mesure de satisfaction des usagers	- 8 -
2.9- Activité de la Commission Exécutive	- 8 -
2.10- Actions diverses	- 10 -
<b>3- RESSOURCES HUMAINES</b>	<b>- 10 -</b>
3.1- Effectifs	- 10 -
3.2- Formation	- 12 -
3.3- Représentation du personnel	- 12 -
<b>4- SYSTEME D'INFORMATION</b>	<b>- 12 -</b>
<b>5- EVALUATION DES OBJECTIFS 2008</b>	<b>- 13 -</b>
<b>6- OBJECTIFS DEFINIS POUR 2009</b>	<b>- 14 -</b>
<b>7- RAPPORT FINANCIER ET COMPTE ADMINISTRATIF</b>	<b>- 15 -</b>
7.1- Section fonctionnement	- 15 -
7.2- Section d'investissement	- 16 -
7.3- Compte administratif	- 17 -
<b>8- CONCLUSION</b>	<b>- 19 -</b>

## 1- PREAMBULE

Depuis l'ouverture de la Maison départementale des personnes handicapées de l'Orne en 2006, l'objectif de la structure a été de développer en priorité les actions suivantes :

- proposer un meilleur accueil et une meilleure information au public handicapé,
- mettre en place l'ensemble des dispositions prévues par la loi du 11 février 2005 et ses décrets d'application,
- introduire une réelle pluridisciplinarité dans l'évaluation des besoins et réaliser le plus grand nombre d'évaluations pluridisciplinaires au domicile afin de mieux prendre en compte l'environnement de la personne handicapée,
- après l'étape initiale de création, favoriser et faciliter le travail des instances dont la MDPH gère le fonctionnement (Commission exécutive, Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées, Comité de gestion du fonds départemental de compensation du handicap),
- développer progressivement un accompagnement des décisions de la CDAPH,
- informer de façon élargie le public concerné sur l'existence de la MDPH et ses missions,
- s'investir sur l'ensemble des problématiques liées au handicap,

Depuis 2006, des avancées certaines ont été réalisées dans ces différents domaines et l'ensemble du dispositif est aujourd'hui stabilisé. Néanmoins plusieurs facteurs rendent toujours difficile la réalisation complète des missions de la MDPH :

- le volume d'activité toujours important qui ne permet pas un traitement qualitatif de l'ensemble des demandes,
- des systèmes d'information obsolètes et différents entre les services de la MDPH,
- la méconnaissance toujours importante du public et de certains partenaires quant au rôle de la MDPH et des services qu'ils peuvent y trouver,
- la fragilité inhérente à la taille restreinte de la structure et à sa spécialisation, ce qui rend difficile son fonctionnement lorsque des absences prolongées du personnel se produisent.

- la dispersion des équipes sur deux lieux à Alençon et un maillage du territoire toujours incomplet

L'année 2008 a été la première année de fonctionnement à plein effectif et pourra donc servir de base de référence pour les années à venir.

## **2- ACTIVITE DE L'ANNEE 2008**

### **2.1- Accueil, information et orientation**

L'accueil MDPHO est toujours assuré sur deux lieux géographiques : le premier correspond aux locaux mis à disposition par le Département et abritant le siège de la MDPHO, le second ceux mis à disposition par la Direction départementale du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle et accueillant également la section adultes. Le regroupement de l'ensemble des services de la MDPHO est envisagé au sein des bâtiments partagés actuellement entre le Pôle sanitaire social du Conseil général et la Direction départementale des affaires sanitaires et sociale (DDASS) dont le déménagement devrait intervenir pour le début d'année 2010.

Par ailleurs, sept enseignants référents accueillis dans différents collèges du département, assurent l'information et l'orientation des familles des enfants handicapés en lien avec la MDPHO, ils les accompagnent, également, dans l'utilisation des formulaires de demande de prestation et dans l'expression du projet de vie.

Des conventions de partenariat ont été signées avec les Centres locaux d'information et de coordination (CLIC) et les Centres de Médecine Physique et de Réadaptation (CMPR) pour l'accueil, l'orientation et l'aide à l'expression de la demande des personnes handicapées faisant appel au service de ces organismes.

Afin d'apporter une réponse à l'ensemble des usagers qui sollicitent la MDPHO par téléphone, une organisation associant l'ensemble des agents administratifs a été mise en place. Elle a permis de répondre à un plus grand nombre d'appels mais a rendu la comptabilisation de cette activité plus difficile. Ainsi, la MDPHO n'a pas pu disposer de statistiques fiables à ce sujet pour l'année 2008.

### **2.2- Evolution des demandes**

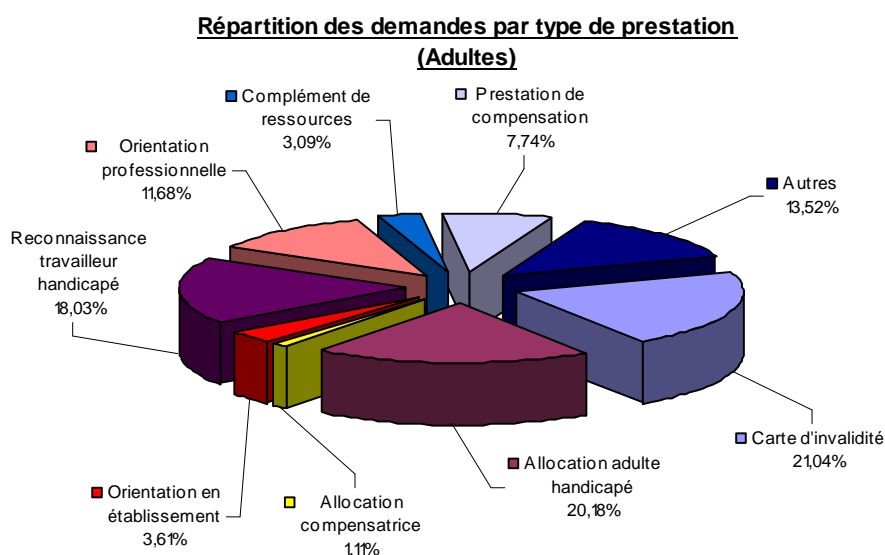
En 2008, 9 688 demandes ont été enregistrées :

- 2 506 concernent des enfants soit 13% de plus qu'en 2007. 1 129 correspondent à des premières demandes.
- 7 182 concernent des adultes dont 2 945 de premières demandes. Les demandes relatives aux adultes ont baissé globalement de 4% par rapport à l'année 2007.

- Le délai moyen de traitement des demandes pour les adultes est passé de 4.2 mois en 2007 à 5.7 mois en 2008, celui concernant les enfants de 1.2 mois en 2006 à 2.5 mois en 2008. Ces moyennes cachent, cependant, des disparités importantes des délais en fonction du type de prestations.

Les demandes se répartissent comme suit :

**Pour les adultes :**



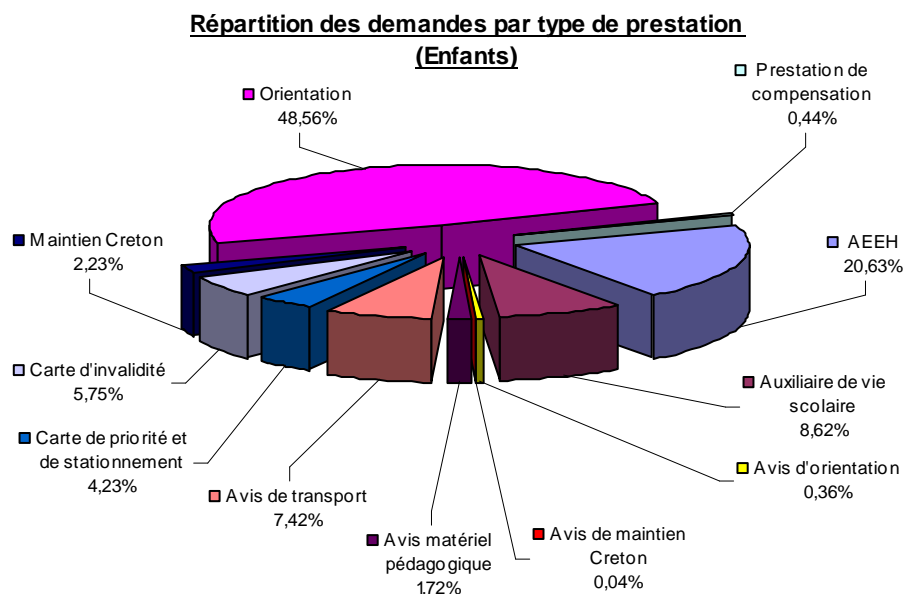
Le volume de demandes le plus important concerne la carte d'invalidité (21.04%), suivi de près de l'A.A.H (20.18%).

En comparaison avec l'année 2007 :

	2007	2008	Evolution
Carte d'invalidité	1 687	1 511	↓ -10%
Allocation adulte handicapé	1 507	1 449	↓ -4%
Allocation compensatrice	109	80	↓ -27%
Orientation en établissement	297	259	↓ -13%
Reconnaissance travailleur handicapé	1 265	1 295	↑ 2%
Orientation professionnelle	797	839	↑ 5%
Complément de ressources	288	222	↓ -23%
Prestation de compensation	509	556	↑ 9%
Autres (Carte européenne de stationnement, Assurance vieillesse, Prime de reclassement)	1 018	971	↓ -5%
<b>TOTAL</b>	<b>7 477</b>	<b>7 182</b>	↓ <b>-4%</b>

L'année 2008 n'a pas connu, globalement, d'évolutions très significatives. Les baisses enregistrées concernent une grande partie des prestations mais influent peu, compte tenu des volumes, sur le rapport global qui est de l'ordre de -4%.

## Pour les enfants



Les demandes pour les enfants concernent en grande partie les orientations scolaires et en établissements médico-sociaux avec 48.56% de l'ensemble des demandes. Les demandes de Prestation de compensation du handicap (PCH) restent encore marginales malgré l'accès à la totalité des éléments de la prestation aux enfants depuis avril 2008. Une montée en charge en 2009 pourrait être attendue.

Entre 2007 et 2008, les demandes par type de prestation ont évolué comme suit :

	2007	2008	Evolution
AEEH	439	517	↗ 18%
Auxiliaire de vie scolaire	129	216	↗ 67%
Avis d'orientation	90	9	↘ -90%
Avis de maintien Creton	18	1	↘ -94%
Avis matériel pédagogique	21	43	↗ 105%
Avis de transport	26	186	↗ 615%
Carte de priorité et de stationnement	52	106	↗ 104%
Carte d'invalidité	94	144	↗ 53%
Maintien Creton	37	56	↗ 51%
Orientation	1 306	1 217	↘ -7%
Prestation de compensation	8	11	↗ 38%
<b>TOTAL</b>	<b>2 220</b>	<b>2 506</b>	↗ <b>13%</b>

Les demandes ont connu globalement une très forte augmentation (13% sur l'ensemble des demandes et 68% pour les premières demandes). La baisse relative aux demandes d'orientation s'explique principalement par la durée des décisions qui est en moyenne de deux ans ce qui réduit le nombre de renouvellements à traiter. Par ailleurs, la baisse des demandes d'avis de maintien Creton et d'avis d'orientation s'explique par la non comptabilisation de ces demandes dans l'application MDPHO (les décisions étant prises par la MDPH du département de résidence du demandeur).

### **2.3- Activité de l'équipe d'évaluation pluridisciplinaire**

L'équipe pluridisciplinaire interne de la MDPHO est composée de :

- 2 médecins généralistes pour 2 ETP
- 5 assistantes sociales pour 5 ETP
- 2 ergothérapeutes pour 2 ETP
- 1 médecin psychiatre pour des vacances de 60 heures annuelles

Le travail de cette équipe est complété par les évaluations et appréciations d'autres professionnels intervenant dans le cadre de conventions de partenariat. Les principaux partenaires associés au travail d'évaluation :

- Le service social de la Caisse régionale d'assurance maladie (CRAM).
- Les Centres de médecine physique et de réadaptation (CMPR) du département.
- Les professionnels de l'Education nationale : enseignants référents, médecins scolaires, psychologues et assistants sociaux.
- Le Réseau Bas-Normand pour la prise en charge de la sclérose en plaques.
- Le Service Public de l'Emploi et l'AFPA pour les problématiques d'insertion professionnelle
- L'ADAPEI 61 et l'AGEFIPH pour la participation du Cap Emploi aux évaluations professionnelles.

L'équipe pluridisciplinaire de la MDPHO a tenu 70 réunions de synthèse en 2008, elle a réalisé 5 300 évaluations :

- 617 évaluations ont été réalisées à domicile,
- 118 en établissement.
- 228 personnes ont été reçues en entretien approfondi dans les locaux de la MDPHO.
- 617 personnes ont été reçues pour une visite médicale.
- Le reste des évaluations a été réalisé sur dossier.

Elle a établi 500 plans de compensation qu'elle a soumis à la CDAPH.

Dans le cadre de la réorganisation du travail au sein de la Section « Enfants », le choix a été fait de la doter **d'un référent scolarité** travaillant en collaboration avec les enseignants référents, poste occupé par un enseignant spécialisé mis à disposition par l'Education nationale. Un coordonnateur assure l'animation des réunions de l'équipe pluridisciplinaire, coordonne son travail et se charge de la gestion et du suivi du traitement des dossiers dans leur globalité.

## **2.4- Activité de la CDAPH**

La CDAPH s'est réunie globalement 74 fois durant l'année 2008. La répartition de ses réunions était la suivante :

- 22 séances plénières ayant pris 37.16% des décisions (23.25% en 2007)
- 21 séances simplifiées ayant prononcé 62.84% des décisions.
- 31 réunions en sections spécialisées dont 20 concernant les dossiers adultes et 11 les dossiers enfants.

En 2008, la CDAPH a rendu 9 399 décisions contre 9 439 en 2007 soit une baisse d'environ 0.4%. Les décisions rendues ont concerné

- 7 814 accords, soit 83% (3% de plus qu'en 2007)
- 1 765 rejets, soit 16.4%

Le nombre moyen de participants aux séances plénières de la CDAPH était de 16 personnes.

Les membres de la CDAPH, titulaires et suppléants, ont pu bénéficier en 2008 d'une formation organisée en collaboration avec la CNSA. Elle a eu pour thèmes principaux, la présentation des critères d'éligibilité et d'accès aux différentes prestations de la compétence de la CDAPH, des procédures de traitement des dossiers au sein de la MDPH ainsi que le développement des rôles et compétences de la CDPAH et de l'articulation possible entre le travail de ces différentes formations.

Le rapport d'activité complet de la CDAPH est annexé au présent rapport.

## **2.5- Accompagnement des décisions de la CDPAH**

Le service d'accompagnement a été mis en place en 2007. Il vise à apporter un soutien aux personnes handicapées, qui le sollicitent, dans leurs démarches de mise en œuvre du plan de compensation validé par la CDAPH. Il se charge également de mobiliser les différents acteurs externes à la MDPHO susceptibles d'intervenir dans ce travail d'accompagnement. Fin 2008, le contenu du service d'accompagnement a été étoffé pour intégrer le suivi des orientations en établissements médico-sociaux afin de permettre une plus grande visibilité des besoins et des disponibilités de places et apporter un

accompagnement plus adapté et au plus près de la situation des établissements et aux besoins des personnes suivies.

## **2.6- Recours contre les décisions de la CDAPH**

A fin 2008, les conciliateurs de la MDPHO étaient au nombre de 2. Ils ont été sollicités pour intervenir durant l'année 2008 auprès de 17 personnes handicapées (27 en 2007). 123 recours gracieux ont été déposés (123 en 2007) contre 40 recours contentieux (28 en 2007).

## **2.7- Fonds départemental de compensation du handicap**

Le comité de gestion du Fonds départemental de compensation du handicap a tenu 6 réunions en 2008. 95 dossiers, représentant 106 demandes, ont été étudiés dont 91 ont bénéficié d'une prise en charge pour un montant global de 193 813.04 €. Le solde du Fonds au 31 décembre 2008 est de 295 739.59 €.

Le rapport d'activité complet du Fonds départemental de compensation du handicap est annexé au présent rapport.

## **2.8- Mesure de satisfaction des usagers**

Un questionnaire destiné à apprécier le service rendu aux usagers par la MDPHO a été finalisé par la CNSA et les représentants des personnes handicapées en 2006. Son utilisation et sa diffusion effective ont démarré en mai 2007. Le dépouillement et traitement des retours de questionnaire ont été confiés par la CNSA à la société SODIFRANCE.

Entre 2007 et 2008, 185 questionnaires renseignés par les usagers de la MDPHO ont fait l'objet d'une analyse. Les résultats produits, dont l'interprétation est à nuancer compte tenu du faible retour, font état d'une opinion globalement positive à l'égard du service rendu en matière d'écoute, d'accueil et d'orientation. Les délais de réponse aux demandes sont jugés trop importants et constituent le principal point d'insatisfaction. Par ailleurs, la complexité des procédures et des documents produits par la MDPHO représente une autre source de difficulté et d'insatisfaction. Dans ce cadre, un travail est mené actuellement par la MDPH en associant les membres de la CDAPH représentant les personnes handicapées, qui vise à réécrire les divers courriers actuellement adressés aux usagers dans le but de les rendre plus lisibles et d'en simplifier la compréhension.

## **2.9- Activité de la Commission Exécutive**

Suite aux résultats des élections cantonales du mois de mars 2008, des changements sont intervenus dans la liste des membres de la Commission exécutive représentant le Conseil général.

La Commission exécutive a tenu trois réunions plénières dont les ordres de jour étaient les suivants:

La séance du 28 février 2008 :

- Approbation du procès-verbal de la commission exécutive du 20 décembre 2007
- Présentation et vote du budget et des orientations de la MDPHO pour 2008,
- Création d'une régie d'avance,
- Attribution des marchés d'impression et de fournitures de bureau,
- Présentation des résultats de l'enquête de satisfaction des usagers,
- Remise en route du service aux personnes sourdes et mise en place de la mission d'accompagnement des décisions de la CDAPH,
- Présentation du travail d'évaluation des personnes handicapées orientées en foyer occupationnel et en attente de solutions,
- Validation de la convention de partenariat entre le Service public à l'emploi et la MDPHO
- Création d'un site internet par la MDPHO et communication de la MDPH vers le public handicapé
- Compte rendu de la rencontre nationale des représentants des MDPH et des Conseils généraux, organisée par la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie,

La séance du 05 juin 2008 :

- Approbation du procès-verbal de la commission exécutive du 28 février 2008,
- Présentation et validation du rapport d'activité 2007,
- Présentation et validation du compte administratif et du compte de gestion 2007,
- Représentation des personnels. Modification de la convention constitutive,
- Modifications budgétaires,
- Site internet,

La séance du 10 octobre 2008 :

- Approbation du procès-verbal de la commission exécutive du 5 juin 2008,
- Perspectives financières 2008 et 2009 et point à fin août sur l'activité 2008,
- Décisions modificatives au budget 2008,
- Attribution du marché de fourniture, installation, mise en œuvre et maintenance d'un logiciel de gestion de l'ensemble des missions de la Maison départementale des personnes handicapées de l'Orne,
- Convention Université de CAEN/MDPHO,
- Création de la commission d'appel d'offres du Groupement d'intérêt public (GIP).

Par décisions de la Commission exécutive du 05 juin et 10 octobre 2008, des modifications ont été apportées à la Convention constitutive du GIP « MDPHO ». La première a porté sur l'instance de représentation du personnel en instaurant la mise en

place d'élections de délégués du personnel et l'abandon de la Commission locale de concertation. La seconde modification a concerné la délégation par le Président de la Commission exécutive à son représentant de certaines de ses attributions développées à l'article 9 de la convention.

## **2.10- Actions diverses**

### **Communication**

Avec la volonté de faire connaître davantage la MDPHO et de permettre un accès à l'ensemble des informations la concernant, un site Internet ([www.mdp61.fr](http://www.mdp61.fr)) a été conçu et mis en ligne en décembre 2008. Il permet, en outre de recueillir les renseignements nécessaires concernant les aides et prestations de la compétence de la MDPHO, de télécharger les formulaires de demandes et de prendre connaissance des structures intervenant dans le secteur du handicap et de leurs coordonnées. Au 31 mars 2009, le site Internet de la MDPHO avait reçu 3 178 visites de 4 335 visiteurs différents.

Par ailleurs, un travail de réflexion a été mené en 2008 portant sur la réalisation d'une affiche présentant brièvement les missions de la MDPHO, destinée à être diffusée dans l'ensemble des lieux publics susceptibles d'accueillir des personnes handicapées.

Afin de tenir compte des évolutions qu'a connues la MDPHO depuis le démarrage de son activité en 2006, il est prévu en 2009 une refonte des plaquettes de présentation et un travail sur la pertinence de disposer de plaquettes différentes en fonction du public destinataire.

### **Partenariats**

La MDPHO a participé, à la demande du Comité Handisport de l'Orne et à travers la diffusion d'un questionnaire élaboré par ses soins, à une enquête visant à identifier les besoins des personnes handicapées en matière de sport adapté.

Dans le cadre de la mise en place des conventions de partenariat avec l'ensemble des Centres locaux d'information et de coordination (CLIC) du département, la MDPHO a organisé une formation au profit de leur personnel afin de leur permettre d'appréhender le rôle de la MDPHO et de découvrir l'ensemble des prestations gérées par la MDPH.

## **3- RESSOURCES HUMAINES**

### **3.1- Effectifs**

L'effectif de la MDPHO au 31 décembre 2008 était de 30 agents pour 28.8 ETP dont 14.5 ETP mis à disposition (16 agents).

Ci-dessous la répartition du personnel mis à disposition :

	Nombre d'ETP mis à disposition		Type de mise à disposition
	2007	2008	
Conseil Général	8,8	4 *	Gratuitement
Conseil Général	3,7	3,7	Contre remboursement
DDASS	1,8	1,8	Gratuitement
DDTEFP	4	4	Gratuitement
Education Nationale	1	1	Gratuitement
<b>TOTAL</b>	<b>19,3</b>	<b>14,5</b>	

\* Le service qui assurait le paiement de la PCH, composé de 4 (3.9ETP) agents initialement mis à disposition de la MDPHO, a été réintégré à la Direction dépendance et handicap du Conseil général en début d'année 2008 et la charge de travail correspondante a été transférée parallèlement. Par ailleurs, suite au départ d'un médecin mis à disposition pour 0.9ETP, son remplacement a été assuré par la MDPHO dans le cadre d'un contrat de droit privé. En contre partie, une subvention globale correspondant aux salaire et charges de l'ancien médecin est versée à la MDPHO par le Conseil général.

Au 31 décembre 2008, certains postes n'étaient pas pourvus suite à des départs intervenus en fin d'année. Les remplacements ont été réalisés début 2009. De même, deux postes d'agent de catégorie C pour 1.8 ETP mis à disposition par la DDASS et prévus dans la Convention constitutive ne sont toujours pas pourvus et aucune compensation financière pour l'année 2008 n'est intervenue à ce jour.

L'ensemble des agents employés directement par la MDPHO et présents au 31 décembre 2008 bénéficie de contrats à durée indéterminée. Ils se répartissent comme suit :

Fonctions	Nombre d'agents	Nombre d'ETP	Type de contrat
Directeur	1	1	
Médecin	2	1,3	
Assistant social d'évaluation	3	3	Dont 1 était vacant au 31/12/2008
Ergothérapeute	2	2	
Coordonnateur	1	1	
Cadre administratif	1	1	
Agent instructeur	4	4	Dont 1 ETP vacant au 31/12/2008
Interface de communication	1	0,5	
Travailleur social chargé de l'accompagnement	1	0,5	
<b>TOTAL</b>	<b>16</b>	<b>14,3</b>	

L'organigramme de la MDPHO au 31 décembre 2008 est annexé au présent rapport.

### **3.2- Formation**

Le personnel de la MDPHO a bénéficié tout le long de l'année de formations diverses s'inscrivant dans des actions individuelles sur sa demande ou à travers des actions collectives. Ainsi, une formation de trois jours sur l'accueil et l'évaluation des personnes souffrant d'un handicap psychique a été organisée à laquelle l'ensemble des agents a participé. Par ailleurs, à l'instar des années précédentes, le personnel de la MDPHO a pu participer aux différentes rencontres thématiques organisées par la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA).

L'effort de faire bénéficier l'ensemble du personnel de formations, se poursuivra en 2009. Une fiche de souhait de formation a été adressée à l'ensemble du personnel afin de recenser les besoins et permettre d'élaborer un plan de formation au plus près des attentes des agents et des priorités de la MDPHO.

### **3.3- Représentation du personnel**

L'année 2008 a connu, également, la mise en place de Délégués du personnel comme organe de représentation de l'ensemble du personnel (agents recrutés directement pas la MDPHO et agents mis à disposition) avec l'abandon de la Commission locale de concertation par décision de la Commission exécutive en date du 05 juin 2008. A cet effet, des élections, réparties sur deux collèges, ont été organisées entre octobre et novembre 2008. Les postes de délégués titulaire et suppléant relatifs au collège « Cadres et agents de maîtrise » ont été pourvus et une carence a été constatée concernant le collège « Employés »

Dans le souci d'optimiser le fonctionnement de la MDPHO et d'intégrer l'ensemble des contraintes liées à son activité notamment l'accueil et l'évaluation des besoins des personnes handicapées, une négociation interviendra pour parvenir à un accord portant sur l'aménagement et l'organisation du temps de travail de l'ensemble des personnels quels que soient leurs statuts. Ce travail sera réalisé en concertation avec les délégués du personnel et les administrations de rattachement des agents mis à disposition.

## **4- SYSTEME D'INFORMATION**

Dans le cadre de la mise en place du nouveau logiciel MDPH destiné à remplacer les applications ITAC et OPALES, la MDPHO a lancé une procédure adaptée qui a conclu au choix de la société GFI. Le marché prévoit une tranche ferme portant sur le logiciel de gestion des demandes et deux tranches conditionnelles ; la première concerne la Gestion électronique de document dont la mise en œuvre est prévue concomitamment à celle du logiciel et la seconde le portail d'échange avec les partenaires et les usagers.

Les premières réunions de lancement du projet ont eu lieu en janvier 2009 et un planning prévisionnel de réalisation a été établi.

## 5- EVALUATION DES OBJECTIFS 2008

Objectifs 2008	Atteint	Partiellement atteint	Pas atteint	Commentaires
1. Mettre en place des évaluations pluridisciplinaires pour des demandeurs (1ères demandes ou renouvellements) de l'AAH.			X	L'ensemble des moyens a été mobilisé pour diminuer les retards sur les prestations qui faisaient déjà l'objet d'évaluations pluridisciplinaires (PCH, orientations en établissement, ORP,)
2. Rationaliser les organisations pour disposer de plus de temps d'évaluation.		X		Une réorganisation de l'évaluation a été mise en place en 2008 qui a abouti : - à limiter le nombre de visites à domicile pour certaines situations - d'avoir recours à des entretiens téléphoniques en lieu et place - à favoriser la décision au regard des éléments du dossier
3. Développer les connaissances de l'équipe pluridisciplinaire et des autres agents en matière de handicaps au moyen de formations	X			Une formation sur le handicap psychique a été organisée pour l'ensemble des personnels
4. Rendre plus lisibles et compréhensibles les décisions de la CDA pour les personnes handicapées et leur entourage		X		Un groupe de travail associant des représentants associatifs (ADAPEI et APF) a démarré un travail devant aboutir à simplifier et rendre plus lisibles les documents émanant de la MDPH
5. Evaluer à la fin du 1 <sup>er</sup> trimestre 2008 la nouvelle organisation sur le secteur de l'enfance	X			Evaluation réalisée qui a abouti à : - un maintien de l'organisation avec 3 équipes d'évaluation délocalisées - ce que l'enseignant mis à disposition par l'EN n'occupe plus la coordination de la section enfants mais soit recentré dans un rôle de référent scolarité

Objectifs 2008	Atteint	Partiellement atteint	Pas atteint	Commentaires
6. Mener un travail avec les services de l'Education nationale au sujet de l'évaluation des enfants orientés en CLIS ou UPI		X		L'étude des 1 <sup>ères</sup> demandes fait l'objet d'une attention particulière au niveau des équipes d'évaluation notamment pour déterminer si l'enfant répond bien aux critères d'accès à ces dispositifs d'enseignement adaptés
7. Ne pas dépasser un délai de 6 mois pour l'instruction d'un dossier			X	Un certain nombre de dossiers connaissent un délai d'instruction compris entre 6 mois et 1 an.
8. Améliorer l'accueil de la MDPH		X		L'accueil physique a augmenté en 2008, plus de personnes sont informées de l'existence de la MDPH et s'adressent à celle-ci pour répondre à leurs questions
9. Préparer le cahier des charges du nouveau logiciel MDPH	X			L'appel d'offres a été passé et la société GFI par l'intermédiaire de son progiciel IODAS a été retenue.
10. Améliorer le maillage du territoire pour que les personnes handicapées puissent accéder plus facilement aux services de la MDPHO		X		Une convention a été passée avec l'ensemble des CLIC du département pour faciliter l'accueil de 1 <sup>er</sup> niveau pour les personnes handicapées adultes.
11. Mettre en place un site internet MDPH et améliorer la communication autour du dispositif	X			Le site internet de la MDPH a été mis en ligne fin décembre 2008.

## 6- OBJECTIFS DEFINIS POUR 2009

Au regard de l'évaluation des objectifs 2008 et des nouvelles réformes à venir, il a été décidé de maintenir les objectifs suivants :

- Mise en place des évaluations pluridisciplinaires pour certains demandeurs d'AAH
  - Suite à la réforme de l'AAH, la MDPH va développer ses évaluations pluridisciplinaires pour ce public afin de pouvoir déterminer une orientation professionnelle.

- Meilleur maillage du territoire ► Développer les partenariats avec les circonscriptions d'action sociale du PSS et avec les associations locales pour l'accueil de 1<sup>er</sup> niveau
- Meilleure information du public ► Diffuser largement l'affiche d'information auprès des administrations, mairies, médecins généralistes, centres hospitaliers, lieux recevant du public. Diffuser, également, une nouvelle plaquette plus complète au grand public et aux professionnels.
- Amélioration de l'accueil ► Proposer un rendez-vous systématique lors d'une 1<sup>ère</sup> demande aux parents d'un enfant handicapé afin d'apporter une aide à l'expression du projet de vie et à l'identification des besoins.
- Meilleure connaissance des handicaps ► Mettre en place un groupe de travail sur l'autisme et organisation d'une formation des équipes sur ce sujet.
- Diminution des délais ► Respecter le délai réglementaire de 4 mois et ne pas dépasser 6 mois pour l'instruction d'un dossier

Et d'y ajouter :

- Développement de la mission d'accompagnement des décisions de la CDAPH ► Mettre en place un outil global de suivi quantitatif et qualitatif des orientations en établissements ou services médico-sociaux.
- Mise en œuvre du nouveau logiciel et de la GED ► Le nouveau logiciel de la MDPHO devra être opérationnel pour la fin de l'année 2009, OPALES et ITAC cessant de fonctionner à cette date.
- Accompagnement d'actions innovantes ► Continuer selon les sollicitations à accompagner des actions innovantes concernant le handicap sur le modèle de ce que nous avons réalisé en 2008 avec Handisport et Ti'Hameau.

## **7- RAPPORT FINANCIER ET COMPTE ADMINISTRATIF**

### **7.1- Section fonctionnement**

La section de fonctionnement se solde par un résultat positif de 736 106€ dont 392 995 € concerne le résultat du Fonds départemental de compensation du handicap soit 53.4%. Ce résultat est composé intégralement du report de l'excédent 2007. Le résultat net de l'année étant déficitaire de 298 867€.

Les recettes globales de l'année (hors report de résultat) sont de 857 840€ contre 730 725€ pour l'année 2007 soit une augmentation de 8.8%. Ces recettes sont composées à

hauteur de 7.7%, soit 65 820€, d'apports destinés au Fonds départemental de compensation.

Les dépenses de fonctionnement hors personnel sont de 236 878€ représentant 20% des dépenses totales de l'année 2008, en augmentation de 73% par rapport 2007. Les comptes ayant enregistré les évolutions les plus significatives sont notamment :

- « Contrat de prestation avec des entreprises » → doublement de la dépense suite à la mise en place du Site Internet de la MDPHO
- « Location immobilière » → l'occupation des locaux de Conseil général n'a donné lieu à aucune valorisation dans le budget de la MDPHO des années antérieures. L'équivalent du montant du loyer, soit 31 671€, fait l'objet d'une subvention du Conseil général.
- « Prime d'assurance » → 40% d'augmentation liée à l'évolution du nombre d'agents et de la valeur des biens mobiliers et matériel informatique associé.
- « Voyages et déplacements » → 39% d'augmentation qui trouve son explication, également, dans l'évolution des effectifs notamment de l'équipe d'évaluation et dans l'intégration des frais de déplacement des enseignants référents et du personnel de l'Education nationale, membres de l'équipe pluridisciplinaire.
- « Frais de télécommunication » → 90% d'augmentation. Ont été également intégrés, les frais de télécommunication des enseignants référents.

Les dépenses de personnel se sont élevées à 759 060€, soit 65,6 % des dépenses de fonctionnement de l'année (64.5 % en 2007). Elles regroupent, dans le poste « 64 », les salaires et charges des agents employés directement par la MDPHO et dans le poste « 62 », le remboursement des salaires et charges des agents mis à disposition à titre onéreux par le Conseil général.

Les dépenses relatives au Fonds départemental de compensation représentent 13.3% des dépenses globales. Elles correspondent aux montants effectivement payés. Le montant des aides accordées en 2008 mais non encore versées représente l'équivalent de 91 400€ (montant non provisionné en 2008).

## **7.2- Section d'investissement**

Une seule dépense d'investissement de 1 269.15€ a été réalisée en 2008 et correspond à l'achat d'un copieur dans le cadre du remplacement du matériel de bureau des enseignants référents.

## 7.3- Compte administratif

### Section de fonctionnement

#### DEPENSES

Chapitre	Article	Dépenses	Prévu	Réalisé
011	60622	Carburants	3 000,00	2 921,94 €
011	60632	Fournitures de petit équipement	800,00	1 021,58 €
011	6064	Fournitures administratives	12 500,00	14 531,49 €
011	6068	Autres matières et fournitures	1 000,00	0,00 €
011	611	Contrats de prestations de services avec des entreprises	12 000,00	16 144,44 €
011	6132	Locations immobilières	31 671,00	31 671,00 €
011	6135	Locations mobilières	8 500,00	8 846,94 €
011	61551	Entretien matériel roulant	3 800,00	2 120,41 €
011	61558	Entretien et réparation autres biens mobiliers	500,00	0,00 €
011	6156	Maintenance	1 000,00	920,92 €
011	616	Primes d'assurances	4 000,00	3 177,99 €
011	6182	Documentation générale et technique	1 000,00	820,00 €
011	6184	Versements à des organismes de formation	20 000,00	9 119,70 €
011	6188	Autres frais divers	24 069,00	41 233,44 €
011	6225	Indemnités au comptable et aux régisseurs	0,00	774,17 €
011	6226	Honoraires	7 500,00	4 740,60 €
011	6231	Annonces et insertions	6 700,00	6 205,54 €
011	6236	Catalogues et imprimés	49 000,00	27 486,65 €
011	6251	Voyages et déplacements	35 000,00	45 825,11 €
011	6257	Réceptions	0,00	1 007,82 €
011	6261	Frais d'affranchissements	16 000,00	8 822,71 €
011	6262	Frais de télécommunications	9 000,00	8 961,95 €
011	6288	Autres services extérieurs	0,00	524,12 €
011	6355	Taxes et impôts sur les véhicules	200,00	0,00 €
<b>TOTAL CHAPITRE 011 CHARGES DE GESTION GENERALE</b>			<b>247 240,00</b>	<b>236 878,52 €</b>
012	6218	Autre personnel extérieur	210 673,00	191 333,01 €
012	6311	Taxe sur les salaires	36 856,00	36 798,00 €
012	6332	Cotisations versées au FNAL	420,00	0,00 €
012	6333	Formation professionnelle	835,00	835,00 €
012	641131	Rémunérations du personnel	325 565,00	305 602,48 €
012	645	Charges de sécurité sociale et de prévoyance	1 327,91	0,00 €
012	6451	Cotisations URSSAF	157 400,00	154 187,28 €
012	6453	Cotisations aux caisses de retraite	53 416,09	51 528,46 €
012	6454	Cotisations aux ASSÉDIC	23 000,00	18 364,00 €
012	6478	Autres charges sociales diverses	1 500,00	411,55 €
<b>TOTAL CHAPITRE 012 CHARGES DE PERSONNEL</b>			<b>810 993,00</b>	<b>759 059,78 €</b>
65	656	Aides au titre du Fonds Départemental de Compensation	661 204,00	153 375,81 €
<b>TOTAL CHAPITRE 65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE</b>			<b>661 204,00</b>	<b>153 375,81 €</b>
67	6711	Intérêts moratoires et pénalités sur marchés	1 000,00	0,00 €
67	678	Autres charges exceptionnelles	60 038,87	0,00 €
<b>TOTAL CHAPITRE 067 CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>			<b>61 038,87</b>	<b>0,00 €</b>
68	6811	Dotation aux amortissements des immobilisations	7 500,00	7 391,81 €
<b>TOTAL CHAPITRE 068 DOTATION AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS</b>			<b>7 500,00</b>	<b>7 391,81 €</b>
022	Dépenses imprévues		43 700,00	0,00 €
<b>TOTAL CHAPITRE 022 DEPENSES IMPREVUES</b>			<b>43 700,00</b>	<b>0,00 €</b>
023	Virement à la section d'investissement		97 600,00	0,00 €
<b>TOTAL CHAPITRE 023 Virement à la section d'investissement</b>			<b>97 600,00</b>	<b>0,00 €</b>
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>			<b>1 929 275,87</b>	<b>1 156 705,92 €</b>

## RECETTES

Chapitre	Article	Recettes	Prévu	Réalisé
12	6419	Remboursement sur rémunérations du personnel	0,00	6 447,81 €
<b>TOTAL CHAPITRE 012 Remboursement sur rémunérations du personnel</b>			<b>0,00</b>	<b>6 447,81 €</b>
74	74718	Autres subventions de l'Etat	242 088,00	188 085,00 €
74	74738	Autres subventions et participations du Département	281 583,00	271 605,53 €
74	74781	Dotations versées par la CNSA au titre des MDPH	192 000,00	285 000,00 €
74	7478211	Fonds départemental - Etat	75 900,00	0,00 €
74	7478212	Fonds départemental - Région	0,00	5 801,55 €
74	748213	Fonds départemental - Département	42 500,00	0,00 €
74	748221	Fonds départemental - Organismes d'assurance maladie	10 000,00	10 000,00 €
7	7478223	Fonds - Organismes regis par le code de la mutualité	25 000,00	50 019,63 €
74	74788	Autres organismes	27 254,00	27 254,00 €
<b>TOTAL CHAPITRE 74 Dotations, subventions, participations</b>			<b>896 325,00</b>	<b>837 765,71 €</b>
75	758	Autres produits divers de gestion courant	5 000,00	4 750,92 €
<b>TOTAL CHAPITRE 75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE</b>			<b>5 000,00</b>	<b>4 750,92 €</b>
76	768	Autres produits financiers	0,00	5 407,50 €
<b>TOTAL CHAPITRE 76 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE</b>			<b>0,00</b>	<b>5 407,50 €</b>
77	773	Mandats annulés sur exercices antérieurs	0,00	26,60 €
77	778	Autres produits exceptionnels	0,00	3 440,82 €
<b>TOTAL CHAPITRE 76 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE</b>			<b>0,00</b>	<b>3 467,42 €</b>
002		Résultat de fonctionnement reporté	1 027 950,87	1 034 972,56 €
<b>TOTAL CHAPITRE 75 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE</b>			<b>1 027 950,87</b>	<b>1 034 972,56 €</b>
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>			<b>1 929 275,87</b>	<b>1 892 811,92 €</b>
<b>RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE</b>			<b>0,00</b>	<b>736 106,00 €</b>

## Section d'investissement

### DEPENSES

Chapitre	Article	Depenses	Prévu	Réalisé
	20	205 Concessions, brevets, licences	100 000,00	0,00 €
<b>TOTAL CHAPITRE 20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>			<b>100 000,00</b>	<b>0,00 €</b>
	21	2183 Matériel de bureau et d'informatique	3 600,00	1 196,00 €
	21	2184 Mobilier	1 500,00	0,00 €
<b>TOTAL CHAPITRE 21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>			<b>5 100,00</b>	<b>1 196,00 €</b>
	001	Déficit d'investissement reporté	0,00	7 021,69 €
<b>TOTAL CHAPITRE 001 RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE</b>			<b>0,00</b>	<b>7 021,69 €</b>
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT:</b>			<b>105 100,00</b>	<b>8 217,69 €</b>

### RECETTES

Chapitre	Article	Recettes	Prévu	Réalisé
	021	021 Virement de la section de fonctionnement	97 600,00	0,00 €
<b>TOTAL CHAPITRE 021 VIREMENT SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>			<b>97 600,00</b>	<b>0,00 €</b>
	040	2805 Amortissement concessions et droits similaires	1 300,00	1 269,15 €
	040	28182 Amortissement matériel de transport	1 000,00	961,00 €
	040	28183 Amortissement matériel de bureau et matériel informatique	4 600,00	1 119,00 €
	040	28184 Amortissement mobilier	600,00	0,00 €
	040	28188 Amortissement autres immobilisations corporelles	0,00	4 042,66 €
<b>TOTAL CHAPITRE 28 AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS</b>			<b>7 500,00</b>	<b>7 391,81 €</b>
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>			<b>105 100,00</b>	<b>7 391,81 €</b>
<b>RESULTAT D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE</b>			<b>0,00</b>	<b>-825,88 €</b>

## 8- CONCLUSION

Grâce à la mobilisation et à l'investissement des professionnels de la MDPH, des élus, décideurs, représentants associatifs, membres des différentes commissions participant aux instances de la MDPH ainsi qu'à la qualité et à la diversité des partenariats établis, une dynamique très positive s'est progressivement créée autour de la MDPHO. L'ensemble de ces acteurs soutiennent au quotidien la MDPH dans son souci d'une meilleure prise en compte du handicap dans notre département et d'amélioration de la qualité du service rendu aux usagers.

Enfin, pour conclure, la MDPHO connaît une grande incertitude concernant son avenir. Depuis maintenant plusieurs mois, le futur statut des MDPH ainsi que le rapprochement des politiques personnes handicapées et personnes âgées au sein d'une même entité sont régulièrement évoqués sans qu'aucune position ne soit encore arrêtée. L'année 2009 devrait permettre d'obtenir des réponses dans le cadre de la loi attendue sur le 5<sup>ème</sup> risque. Quels que soient les choix qui seront opérés, nous souhaitons qu'ils garantissent un financement pérenne des MDPH et une gestion des ressources humaines facilitée.

# ORGANIGRAMME AU 31/12/2008

